

CAP Locales de RECOURS EN NOTATION 2018 et affectation locale suite fusion des ESI ROUEN Cadres A du 13 juin 2018 (reconvocation du 11 juin) Cadres B et C du 14 juin 2018 (reconvocation du 12 juin)

La 1ère convocation a été boycottée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DISI Paris Normandie (Solidaires Finances Publiques, CGT et FO) afin de dénoncer le démantèlement programmé de la DGFIP ainsi que la désorganisation des DISI.

Les représentants **Solidaires Finances Publiques** ont dénoncé une fois de plus le côté arbitraire de la notation et l'extrême lourdeur de la procédure d'appel. **Solidaires Finances Publiques** a dénoncé aussi le fatalisme des agents face au système de l'entretien professionnel.

Ces CAP locales avaient pour ordre du jour la nouvelle affectation locale des agents de Rouen suite à la fusion des ESI ainsi que la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel (CREP) des agents de la DISI Paris-Normandie.

Dans chaque CAPL, notre directeur a soumis à notre avis la nouvelle affectation des agents suite à la fusion administrative des ESI de Rouen au 01/07/2018. La modification est purement administrative. Il ne s'agit que du changement de libellé de l'affectation.

Solidaires Finances Publiques a voté CONTRE pour rappeler son opposition à toute fusion des ESI.

CAPL n°1 Inspecteurs

Aucun représentant de FO n'était présent à cette CAPL.

Deux agents ont saisi cette CAPL pour obtenir une amélioration du profil croix et des modifications sur l'ensemble des rubriques du CREP pour l'un et des modifications de l'appréciation générale pour l'autre.

Le président, après écoute des arguments avancés sur chaque dossier, a accepté de donner une suite favorable.

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques** étaient mandatés pour défendre 1 des 2 dossiers présentés à cette CAPL.

CAPL n°2 Contrôleurs

Deux agents ont saisi cette CAPL.

Leurs demandes portaient sur la nouvelle rubrique « avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur ». Tous deux demandaient le passage de la valeur 2 « Aptitude en cours d'acquisition » à la valeur 3 « Aptitude acquise », étant, par ailleurs, candidats sur la liste d'aptitude de B en A.

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques** ont dénoncé les directives données aux évaluateurs par le directeur de la DISI : seuls les agents déjà classés « Excellent » pour la liste d'aptitude devaient se voir attribuer la valeur 3.

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques** ont rappelé au président/directeur de la DISI, la note de service qui prévoit que cet avis doit être *individuel et attribué librement en jugeant uniquement et objectivement la capacité à exercer dans le corps supérieur*.

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques** ont rappelé que les évaluateurs doivent pouvoir agir en leur âme et conscience, sans préjuger d'éventuelles consignes hiérarchiques contraires à l'intérêt des agents.

Après un long débat, le président a reconnu une incohérence entre les informations de la rubrique « perspectives d'évolutions en terme de carrière et de mobilité » où l'évaluateur précise que l'agent dispose des qualités nécessaires à l'accession au grade supérieur et l'attribution de la valeur 2 « Aptitude en cours d'acquisition ».

Il a finalement accepté de mettre la valeur 3 « Aptitude acquise ».

Cependant, le président a jugé utile de préciser que ce n'est pas parce qu'un agent à toutes ses croix à Excellent et qu'il bénéficie d'excellentes appréciations générales, qu'il est apte à accéder au grade supérieur. Il ne faut pas confondre capacités professionnelles et aptitude à exercer au grade supérieur.

Pour la LA de B en A, il rappelle que d'autres critères sont aussi pris en compte tel mobilité, passage de concours ... C'est de toutes façons l'objet d'une autre CAPL spécifique !!!

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques** étaient mandatés pour défendre 1 des 2 dossiers présentés à cette CAPL.

CAPL n°3 Agents

Un seul dossier à examiner lors de cette CAPL.

La demande portait également sur le passage de la valeur 2 « Aptitude en cours d'acquisition » à la valeur 3 « Aptitude acquise », étant candidat sur la liste d'aptitude de C en B.

Tout comme pour la CAPL des contrôleurs, vos représentants **Solidaires Finances Publiques** ont rappelé que les évaluateurs doivent pouvoir agir en leur âme et conscience sans préjuger d'éventuelles consignes hiérarchiques contraires à l'intérêt des agents.

Après de nombreux échanges, le président a reconnu la qualité du dossier : *les 4 croix à Excellent et les excellentes appréciations sont le reflet des capacités professionnelles de l'agent ; Ce dernier travaille depuis de très nombreuses années dans le même service, il connaît bien son métier ; Mais aucun élément n'est mentionné dans son CREP concernant ses aptitudes à exercer au grade supérieur.*

Le directeur maintient la valeur 2 « Aptitude en cours d'acquisition ».

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques** ont défendu ce dossier et ont voté CONTRE la proposition de l'administration.

Nous déplorons le faible nombre de recours hiérarchiques et de saisines de la CAPL.

Les dossiers de liste d'aptitude se préparent bien en amont, voire sur plusieurs années. Les appréciations formulées ou oubliées par le chef de service peuvent être sujettes à interprétation par la hiérarchie...

N'oubliez pas qu'avec la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire en fonction des sujétions de l'expertise et de l'expérience professionnelle), l'évaluation professionnelle sera le moyen de déterminer votre valeur professionnelle. Celle-ci doit servir à déterminer une part variable de notre rémunération. (A compter de 2018 pour les géomètres et de 2019 pour tous !)

Aussi, **préparez votre entretien.** Allez-y en sachant ce que vous voulez faire figurer et discutez en avec votre chef de service. Puis, **n'hésitez pas à faire appel à vos représentants syndicaux Solidaires Finances Publiques** en cas de doute ou d'incohérence dans votre CREP (Compte Rendu d'Entretien Professionnel). Nous vous aiderons tout comme cette année à le décrypter et à rédiger votre éventuel recours.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL restent à votre disposition pour tous renseignements.

| | <i>Titulaires</i> | | <i>Suppléants</i> | |
|---------------|--|--|----------------------------------|--|
| CAPL 1 | Jean-Luc DEBON | ESI CAEN | Marie-France FORNAY | ESI VERSAILLES Chantiers |
| CAPL 2 | Agnès GLASSMANN Blandine DEYDIER Isabelle PHILIPPOT Mickaël HERACLIDE | ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers DISI siège | Laurent LESCA Gilles DEBRACH | ESI NANTERRE CID Vanves ESI NANTERRE CID Vanves |
| CAPL 3 | Catherine CHAUVOT Alexandre CASTRO | ESI VERSAILLES Chantiers ESI NANTERRE CID Vanves | Brigitte ANDRE Sylvie CORDIER | ESI VERSAILLES Chantiers ESI CAEN |